



CONSEIL MUNICIPAL du 11 juin 2025

LISTE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le onze juin à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-sur-Ecole, légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de M. Jean HELIE, Maire.

Etaient présents : Jean HELIE, Pascal DUBOIS, Jean-Paul CULINAS, Josefa BERNEVAL, Jean-Christophe BERNON, Ludivine BILLARD, Françoise HARDY, Alban LAMBERT et Claire LELEU formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Patrick GRUEL (pouvoir à Pascal DUBOIS)

Secrétaire de séance : Françoise HARDY est nommée secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 26 mars 2025

Adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

Décision budgétaire modificative suite aux dissolutions du Centre Communal d'Action Sociale et de l'Association Syndicale Autorisée de Drainage

Délibération n° 2025/02/01 adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

Décision budgétaire modificative pour intégration des frais d'études

Délibération n° 2025/02/02 adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

Adhésion à la Charte « Ville Soutien aux Aidants » aux côtés de l'association La Colombe des Aidants

Délibération n° 2025/02/03 adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

Approbation du Plan Communal de Sauvegarde

Délibération n° 2025/02/04 adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau dans le cadre d'un accord local

Délibération n° 2025/02/05 adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

Autorisation de demande de subvention pour les travaux de l'église

Délibération n° 2025/02/06 adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

Institution du permis de démolir sur l'ensemble de la commune dans le PLUi

Délibération n° 2025/02/07 adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

Instauration du droit de préemption urbain (DPU) simple sur l'ensemble de la commune dans le PLUi

Délibération n° 2025/02/08 adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

Institution de la déclaration préalable de travaux à l'édification d'une clôture et au ravalement de façade d'une construction sur l'ensemble de la commune dans le PLUi

Délibération n° 2025/02/09 adoptée à la majorité des membres présents et représentés (9 voix pour, 1 abstention)

Soumission des divisions volontaires de propriétés foncières à déclaration préalable sur l'ensemble de la commune dans le PLUi

Délibération n° 2025/02/10 adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

La secrétaire de séance

A Saint-Germain-sur-Ecole, le 13 juin 2025

Le Maire